Nations Unies S/2010/167

Conseil de sécurité

Distr. générale
1er avril 2010
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1er avril 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un document de réflexion pour le débat que le Conseil de sécurité tiendra le 16 avril 2010 sur la consolidation de la paix après les conflits : stratégie globale de consolidation de la paix visant à prévenir la reprise des conflits (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Japon
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Yukio **Takasu**

10-30279 (F) 070410 070410

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 1er avril 2010 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de réflexion sur la consolidation de la paix après les conflits : stratégie globale de consolidation de la paix visant à prévenir la reprise des conflits

Le Japon propose de réunir le Conseil de sécurité pour un débat public le 16 avril 2010 afin d'étudier la mise au point d'une stratégie globale de consolidation de la paix visant à prévenir la reprise des conflits

A. Contexte

1. Généralités

La communauté internationale a constaté que de nombreux pays se relevant d'un conflit reprenaient les hostilités dans la décennie qui suivait. Cela tient en partie aux lacunes qui caractérisent la transition entre les activités de rétablissement de la sécurité et la reconstruction. Il est essentiel pour remédier à ces lacunes de passer en bon ordre des secours humanitaires d'urgence au processus politique et au maintien de la sécurité puis à la reconstruction et au développement.

Depuis 2001, le Conseil organise des débats thématiques sur des questions ayant trait à la consolidation de la paix[1]. La Commission de consolidation de la paix a examiné de façon approfondie son mandat avec quatre pays se relevant d'un conflit et ses attributions seront revues cette année. Les problèmes liés à la consolidation de la paix sont toutefois à présent au nombre des principaux obstacles à la paix et à la sécurité internationales et il existe de par le monde beaucoup plus de quatre pays dont les besoins en la matière doivent être satisfaits de manière efficace. Les stratégies de consolidation de la paix sont souvent fragmentaires et difficiles à mettre en œuvre.

Il est tout particulièrement important que le Conseil de sécurité procède à un examen de ses orientations s'agissant de l'élaboration d'une stratégie efficace de consolidation de la paix, en faisant fond sur la dynamique actuelle et les expériences de certains pays, l'accent étant mis notamment sur l'Afghanistan, le Timor-Leste et la Sierra Leone.

2. Sujet des débats

Afin de prévenir la reprise d'un conflit, les principaux objectifs de la consolidation de la paix, à savoir la stabilité politique et la sécurité, doivent être atteints en même temps que la stabilité sociale. La stabilité politique doit notamment

---

[1] « Consolidation de la paix : vers une approche globale » (S/PRST/2001/5), « Aspects civils de la gestion des conflits et de la consolidation de la paix » (S/PRST/2004/33), « Justice et état de droit, notamment réforme du secteur de la sécurité et désarmement, démobilisation et réintégration, armes légères et autres mesures de consolidation de la paix » (S/PRST/2007/3, S/PRST/2004/34, S/PRST/2003/15), « Les femmes et la paix et la sécurité » [S/PRST/2006/42, résolution 1889 (2009)], « Consolidation de la paix après les conflits » (S/PRST/2009/23) et « Stratégies de transition et de retrait » (S/PRST/2010/2).

être le fruit de la coexistence, de la réconciliation et de la réintégration de ceux qui ont été touchés par un conflit, et la sécurité celui de la réforme du secteur de la sécurité et du renforcement de la gouvernance et de l'état de droit. La stabilité sociale doit, quant à elle, procéder de l'assistance humanitaire, de la fourniture de services et d'infrastructures de base, de l'ouverture de débouchés économiques et de la distribution, dans les meilleurs délais, des « dividendes de la paix ».

Au cours des débats, il serait bon que le Conseil examine les mesures qu'il convient de prendre pour parvenir à la stabilité politique et sociale et à la sécurité de façon globale et intégrée. De manière plus spécifique, le Conseil pourrait envisager d'étudier les deux questions ci-après :

- Comment parvenir à la cohérence et établir des liens entre les divers domaines d'action, en particulier ceux qui ont trait à la paix, à la sécurité, au développement, aux droits de l'homme et à l'état de droit?
- De quelle façon pourrions-nous améliorer la coordination des activités aux niveaux international, régional, national et local pour assurer la cohérence des politiques visant à soutenir les populations sur le terrain?

B. Questions devant être examinées

1. Stabilité politique et sécurité

Pour favoriser la consolidation de la paix, les pays qui se relèvent d'un conflit doivent avant tout prendre en charge le processus politique, le maintien de la sécurité et la gouvernance. Ces pays sont toutefois souvent confrontés à des difficultés et il convient d'examiner dans ce cadre les facteurs ci-après :

Conditions favorables au processus de paix

Dans certains cas, les troubles ethniques ou tribaux et l'isolement d'ex-groupes rebelles se poursuivent même après la fin d'un conflit et font obstacle au processus de paix.

- Comment peut-on créer un contexte politique propice à la mise en œuvre du processus de paix et comment la communauté internationale peut-elle soutenir cet effort? Les débats pourraient par exemple porter sur la façon de promouvoir la coexistence, la réconciliation et la réintégration.
- Comment peut-on améliorer la coopération entre la population civile et l'armée?

Bonne mise en œuvre du processus de paix afin de prévenir la reprise du conflit

Le processus de paix peut être entravé lorsqu'il n'existe pas de véritable volonté politique de la part du gouvernement concerné, que les troubles politiques recommencent et que les autorités abusent de leurs pouvoirs. La stabilité politique et la sécurité dépendent souvent de facteurs extérieurs.

- Comment un pays peut-il empêcher la reprise des troubles politiques et gérer la situation au lendemain d'un conflit? Les débats pourraient porter sur la

façon d'encourager le dialogue continu entre les parties et le rôle de l'ONU et des organisations régionales.

Paix durable grâce à la tenue d'élections

Dans de nombreux cas, les élections sont essentielles à l'instauration d'une paix durable. Il arrive toutefois parfois que des difficultés dues à l'inefficacité du fonctionnement de la Commission électorale indépendante ou de la procédure d'inscription des élections entrave le processus électoral.

- Quelles sont les conditions nécessaires à la tenue d'élections débouchant sur une paix durable?

Réforme du secteur de la sécurité et état de droit

Au lendemain d'un conflit, il arrive fréquemment que les forces armées demeurent disproportionnées et ne soient pas sous contrôle des civils, que la police ne puisse pas assurer la sécurité et que l'impunité perdure.

- Comment une stratégie de réforme du secteur de la sécurité peut-elle déboucher sur l'adoption d'une approche plus sectorielle et faciliter le respect de la loi et promouvoir la bonne gouvernance?

Gouvernance

Nombre de pays se relevant d'un conflit ne disposent pas des capacités leur permettant d'assurer une sécurité minimum et de remédier à des problèmes urgents.

- Quels devraient être les domaines prioritaires en ce qui concerne le renforcement des institutions et la formation de nationaux facilitant la gouvernance et comment la transparence de la gouvernance peut-elle être assurée? Les débats pourraient par exemple porter sur les systèmes démocratiques, notamment les médias indépendants, et les questions relatives aux droits de l'homme.

2. Promotion de la stabilité sociale

Afin de faire de la consolidation de la paix un processus irréversible et de prévenir la reprise des conflits, les pays doivent assurer aussi bien la stabilité sociale que la paix et la sécurité. Ils sont toutefois souvent confrontés à des difficultés et il convient d'examiner dans ce cadre les facteurs ci-après :

Distribution des « dividendes de la paix »

La stabilité sociale est un objectif difficile à atteindre du fait de la pauvreté, du chômage, des inégalités sociales et des disparités régionales.

- Comment est-il possible de satisfaire des besoins de base tels que le logement, l'alimentation, l'approvisionnement en eau et en électricité, les soins de santé et l'éducation dans les meilleurs délais en adoptant une approche axée sur l'être humain?

Liens entre la stabilité politique, la sécurité et le développement

L'adoption de mesures visant à assurer la stabilité politique et la sécurité telles que la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration ne pourra être couronnée de succès que si elle s'accompagne de la prise de dispositions facilitant la réintégration grâce à la création de revenus et à l'emploi des jeunes.

- Comment est-il possible de faciliter la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration en promouvant la réintégration des ex-combattants et favorisant le développement?
- Comment les acteurs pertinents peuvent-ils être encouragés à accélérer la remise sur pied des communautés et la reprise économique locale, notamment grâce à la protection et à l'autonomisation des femmes et des personnes vulnérables comme les réfugiés et les déplacés et à la prise en compte de la problématique hommes-femmes?

Questions transnationales

Des questions transnationales telles que le trafic de drogues, la criminalité organisée, le terrorisme et les armes légères affectent la stabilité aux frontières et menacent la paix et la sécurité internationales.

- Comment peut-on promouvoir la coopération transfrontière pour remédier aux problèmes transnationaux?
- Comment une stratégie sous-régionale, régionale et internationale peut-elle être effectivement mise en œuvre?

3. Renforcement de la coopération internationale

Pour faire du relèvement et de la reconstruction une réalité et prévenir la reprise d'un conflit, la coopération internationale fondée sur l'engagement à long terme et le partenariat est essentielle, tout comme la prise en main de la situation par le gouvernement. L'ONU devrait jouer un rôle central dans la mobilisation et la coordination du soutien et de l'assistance apportés par la communauté internationale. Les problèmes qui se posent au niveau mondial en matière de consolidation de la paix sont bien plus importants et complexes que ceux dont est saisie la Commission.

Quels sont les aspects de la coopération internationale qui devraient être renforcés en vue de mobiliser appui et ressources? Au nombre des réponses possibles figurent :

- Un soutien financier durable et coordonné (contributions bilatérales, Fonds pour la consolidation de la paix, PNUD, Banque mondiale, banques régionales de développement, secteur privé);
- Personnel expérimenté, notamment mise en commun d'experts civils, renforcement des capacités et formation du personnel au niveau régional;
- Partenariats pour un soutien continu.